

Etude E.Leclerc-BIPE sur le pouvoir d'achat effectif des Français en 2006

Une progression réelle, mais cinq fois inférieure aux indices officiels qui explique le pessimisme des Français sur l'évolution de leur pouvoir d'achat

L'étude E.Leclerc-BIPE sur le pouvoir d'achat effectif des Français en 2006 révèle une amélioration qui reste très lente, avec un niveau de progression d'à peine 0,5 %. Un constat qui tranche nettement avec les chiffres officiels (+ 2,4 % annoncé par l'INSEE), mais qui reflète plus fidèlement le vécu du consommateur. Ce dernier affirme en effet ressentir, année après année, une perte réelle de pouvoir d'achat. Le calcul mis en place dès 2003 par le BIPE pour E.Leclerc visait précisément à comprendre ce décalage entre chiffres officiels et vécu des consommateurs et ce, en intégrant une innovation : la notion de charges contraintes (cf. annexe page 3). Après avoir été sévèrement décriée, la démarche est aujourd'hui intégrée par nombre d'acteurs économiques qui reconnaissent l'importance de prendre en compte les dépenses incompressibles telles que le logement, les assurances obligatoires, ou les transports.

Au-delà de cette stagnation constatée du pouvoir d'achat effectif du consommateur, la situation apparaît aujourd'hui d'autant plus fragile que, pour maintenir leur niveau de consommation, les Français doivent réduire leur épargne et multiplier les crédits. La Banque de France confirme la hausse, année après année, du taux d'endettement des ménages, qui atteint aujourd'hui 64,9 % de leur revenu. C'est pourquoi E.Leclerc réaffirme plus que jamais son engagement à poursuivre l'effort sur les prix et ce, pas seulement sur l'alimentaire mais également sur le carburant, les loisirs, la culture, les voyages qui constituent des postes de dépenses en croissance dans le budget des ménages.

> 2006 : le pouvoir d'achat s'améliore mais pas suffisamment pour une relance durable de la consommation

La légère amélioration de la situation économique et du marché du travail cette année ont permis une augmentation du revenu disponible des ménages estimée par l'INSEE à 2,4 %. Cette hausse du revenu total des ménages français se traduit toutefois par une amélioration beaucoup plus modeste pour les ménages individuels, et encore plus réduite lorsqu'on mesure l'évolution du pouvoir d'achat des ménages après qu'ils aient payé les charges contraintes, incompressibles à court terme, dont les prix augmentent très vite. Ainsi, l'indice E.Leclerc-BIPE indique une croissance du pouvoir d'achat individuel du consommateur d'à peine 0,5 % en 2006.

Ce résultat de l'indice E.Leclerc-BIPE apporte un éclairage nouveau sur le pouvoir d'achat : la hausse des charges incompressibles (remboursements obligatoires de crédits, loyers, charges liées au logement, assurances obligatoires et transports publics) restant supérieure à celle des revenus, le pouvoir d'achat effectif du consommateur est inférieur de 1,9 point à la prévision du niveau de vie de l'INSEE.

Un écart considérable qui explique la perplexité des consommateurs face aux prix.

> **Des perspectives également très fragiles pour 2007**

La tendance qui se dégage en 2006 sur le pouvoir d'achat réel du consommateur semble pérenne puisqu'à l'horizon 2007, l'indice E.Leclerc-BIPE prévoit une hausse du pouvoir d'achat effectif du consommateur de 0,6 %, après une hausse de 0,5 % en 2006.

> **La consommation se maintient, au détriment de l'épargne des consommateurs**

Les consommateurs sont de plus en plus nombreux à réduire leur épargne, ainsi qu'à avoir recours à des crédits à la consommation.

Les encours de crédits à la consommation ont ainsi augmenté de plus de 7 % en 2005, et devraient augmenter de 6 % supplémentaires cette année (*source : banque de France, prévision BIPE*). Les remboursements futurs continueront donc à peser sur le pouvoir d'achat effectif, puisqu'ils amputeront les revenus futurs des ménages. Et le taux d'épargne est en baisse en France depuis 2002, et atteint aujourd'hui 14,8 % contre 16,7 % en 2002.

Une situation viable à court terme mais dont l'équilibre instable ne garantit aucune amélioration à long terme.

> **Une maîtrise des prix indispensable pour libérer du pouvoir d'achat supplémentaire : l'engagement des Centres E.Leclerc**

Les Centres E.Leclerc sont donc plus que jamais déterminés à poursuivre leur combat consommériste pour la défense du pouvoir d'achat des consommateurs, en proposant les prix les plus bas du marché.

Depuis le début de l'année l'enseigne a d'ailleurs baissé ses prix de 2,4 % (*source : Panel de gestion*) et compte poursuivre son effort afin d'accentuer l'écart avec ses concurrents.

Plus largement, prenant en compte le fait que l'alimentation représente 15,4 % du budget des ménages (*source : INSEE*), les Centres E.Leclerc s'attachent à soutenir le pouvoir d'achat sur un maximum de postes de dépenses : produits de grande consommation mais aussi, produits culturels et de loisirs, de bien-être, transports et voyages, grâce aux concepts spécialisés développés par l'enseigne. Ainsi, les stations services E.Leclerc, les Espaces Culturels E.Leclerc, les Parapharmacies E.Leclerc ou E.Leclerc Voyages qui proposent des prix inférieurs de 20 % en moyenne par rapport à leurs marchés respectifs sont autant de relais de croissance pour le pouvoir d'achat des consommateurs.

Enfin dans ce contexte, les Centres E.Leclerc se félicitent d'avoir œuvré pour la réforme de la loi Galland qui, bien qu'incomplète, a déjà permis de rétablir une situation de saine concurrence qui profite aux consommateurs.

ANNEXE

> **L'indice E.Leclerc-BIPE : un indicateur qui reflète plus fidèlement le pouvoir d'achat des ménages**

La mesure du pouvoir d'achat construite par l'INSEE se base sur des indicateurs qui entrent dans une logique de comptabilité nationale. L'INSEE prend en compte le revenu disponible brut de l'ensemble des ménages français (et non de ménages ou de consommateurs individuels), et déflate cet indicateur par l'indice des prix à la consommation.

Toutefois, cette approche macroéconomique a des limites : elle ne prend pas en compte la démographie des ménages, ni l'hétérogénéité des structures de consommation qui en découlent. Elle ne tient pas compte du caractère contraint ou non contraint de la dépense des ménages.

L'étude menée par le BIPE pour E.Leclerc propose un indicateur de pouvoir d'achat qui complète celui de l'INSEE : c'est **l'indice de pouvoir d'achat effectif du consommateur**. Il tient compte du comportement de chaque « unité de consommation » (différent selon la structure des ménages) et de cette réalité perçue par les Français : certains types de dépenses, liées au logement, aux transports, aux assurances, aux remboursements de crédits, sont incompressibles et leur importance, comme pour la fiscalité ou les cotisations sociales, freine l'appréciation des consommateurs dans ce qu'ils peuvent librement dépenser.

Pour rappel, l'indice E.Leclerc-BIPE :

- > Prend en compte l'ensemble des revenus et des transferts aux ménages
- > Mesure l'évolution du pouvoir d'achat des ménages, après que ceux-ci se sont acquittés des dépenses contraintes
- > Tient compte de l'évolution du nombre et des changements de structure des ménages